

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le VINGT-DEUX du mois de SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, CHARMENTRAY, GAUTIER, HOUSTLER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à MAINAGE, HALNA à BILLIOU, HUCHER à LE PROVOST, LE COZ à PIROT, MONFORT à VELLA, MULLER à JEZEQUEL

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-084

AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE N°23NT02635

Madame le Maire informe l'Assemblée du dépôt d'une requête devant la Cour d'Appel de NANTES par Madame PANCHOUT.

La requérante conteste le jugement n° 2004807 du 3 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 4 décembre 2019 par lequel le Maire ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de travaux déposée par Monsieur Letellier pour l'extension d'une maison d'habitation située rue des Hortensias.

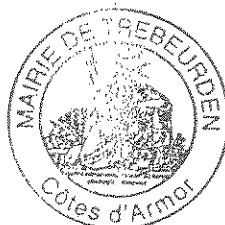
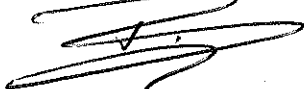
Madame le Maire propose de l'autoriser à ester en justice et de solliciter le cabinet LEXCAP, avocats à SAINT-GREGOIRE, et l'assureur communal, pour préparer la défense de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête en appel n° 23NT02635 déposée devant la Cour Administrative de Nantes par madame PANCHOUT relative à la contestation du jugement n° 2004807 du 3 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 4 décembre 2019 par lequel le Maire ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de travaux déposée par Monsieur Letellier pour l'extension d'une maison d'habitation située rue des Hortensias.

- **DECIDE** de solliciter le cabinet d'avocats LEXCAP à SAINT-GREGOIRE, et l'assureur communal, pour organiser la défense de la Commune.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

